

8/10

CONVENTION
Ecole Normale Supérieure de Libreville –
Faculté des Sciences (USTM) de Franceville

CONVENTION

Ecole Normale Supérieure (ENS) - FACULTE DES SCIENCES (USTM)

Motifs

Dans le cadre de la mise en place des classes préparatoires en Mathématiques et Sciences Physiques (MSP) et du fonctionnement des filières de l'ENS d'une part, et du renforcement du second cycle de la Faculté des Sciences à l'USTM d'autre part, les deux établissements développent un programme de restructuration des enseignements et ~~réaménagent des infrastructures à caractère pédagogique~~. Pour la réalisation de ces programmes, l'ENS et la Faculté des Sciences entendent mettre ensemble leurs ressources humaines et matérielles.

Dans l'esprit d'une fructueuse coopération à promouvoir au bénéfice de chacune des parties et dans le respect de leur pleine responsabilité, la présente convention définit les conditions d'exercice de leur collaboration scientifique et pédagogique quant à l'exécution des programmes retenus d'un commun accord.

Dans ce cadre, l'ENS représentée par son Directeur Général d'une part, et la Faculté des Sciences de l'USTM représentée par son Doyen d'autre part conviennent de ce qui suit :

Article 1- De l'origine de la convention

Le programme de réforme accepté d'accord parties est celui initié par les deux établissements conformément à l'arrêté conjoint n° 018/MEN/MESRIT, du 15 Juillet 1999 portant création et organisation d'une commission interministérielle d'étude des filières universitaires de préparation aux carrières de l'enseignement.

Article 2- Des conditions générales de coopération

Les deux parties contractantes se proposent :

- De concourir à la mise en place des classes préparatoires MSP à l'ENS et d'un second cycle à la Faculté des Sciences ;
- D'accorder une équivalence à un diplôme de fin de premier cycle de l'USTM en Mathématiques, Physique et Chimie aux étudiants de deuxième année de MSP en situation de réussite et admis au concours de l'ENS ;
- D'accorder une inscription en 2^{ème} année à l'USTM aux étudiants en situation de réussite et échoués au concours ;
- De solliciter les compétences de chacune des parties dans l'accomplissement des tâches suivantes : encadrement pédagogique, recherche.

Article 3-Des programmes

Les programmes des classes préparatoires de l'ENS et du second cycle de la Faculté des Sciences, élaborés conjointement par les deux parties sont exécutés en priorité par le corps enseignant des deux établissements.

Article 4- De la coordination

Un Comité de coordination regroupant cinq (5) personnes, nommées respectivement par le Directeur Général de l'ENS et par le Doyen de la Faculté des Sciences assure la coordination générale de la convention.

Ce comité prend l'initiative d'organiser toute concertation nécessaire à la bonne marche de la convention.

Article 5- De l'engagement des parties

Les deux établissements s'engagent à apporter, sans perturber leur fonctionnement, leur concours à la convention, chacun en ce qui le concerne :

- Par l'accueil des enseignants de l'ENS ou de la Faculté des Sciences dans leurs structures ;
- Par la prise en charge du transport entre Franceville et Libreville (vice-versa), l'hébergement et le paiement des heures de vacation des enseignants en situation d'heures supplémentaires sur l'ensemble des deux établissements.

Article 6- Dispositions finales

Les présentes dispositions s'appliquent à toutes les promotions des Classes Préparatoires (MSP) de l'ENS sorties depuis l'an 2000.

Article 7- De la durée

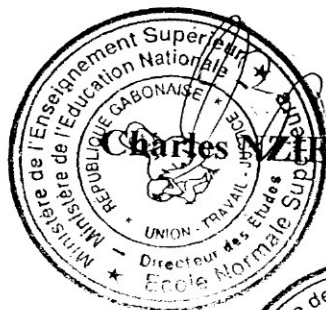
La présente convention est conclue pour une période de deux ans à partir de sa date de signature et est renouvelable par tacite reconduction après accord des deux parties. La présente convention ne peut être modifiée que d'accord parties par voie d'avenant.

Toute dénonciation par l'une ou l'autre des parties doit être notifiée au moins six (6) mois avant la date d'échéance annuelle.

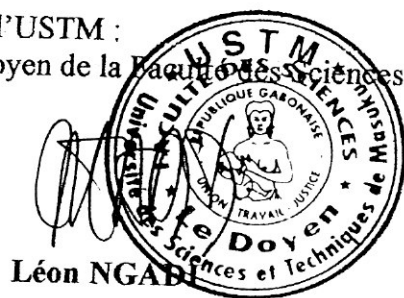
Fait à LIBREVILLE le

Pour l'ENS :
Le Directeur des Etudes
chargé des Classes Préparatoires

Pour l'USTM :
Le Doyen de la Faculté des Sciences

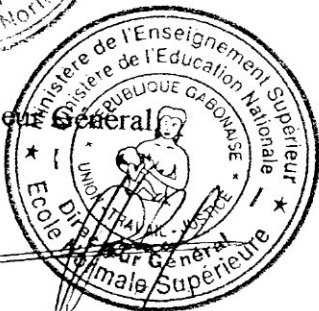


Charles NZIBNGUI DOUKAGA



Léon NGABI

Le Directeur Général



Jean Paulin AFFANE NGUEMA

P/ Le Recteur
P/O Le Vice-Recteur
chargé de la Pédagogie et de la Recherche

Bertrand M'BATCHI